



**SYNDICAT DES GREFFIERS EN CHEF
CFE-CGC**

15-17, rue Beccaria – 75012 PARIS
Tél. : 06.26.59.49.63



<http://syndicatgreffiersenchef.e-monsite.com>
justicecgc@gmail.com

ANGERS, le 14 octobre 2015

Monsieur le directeur,

La réforme statutaire a voulu doter les juridictions d'un corps d'encadrement supérieur avec les directeurs de greffes, notamment via les emplois fonctionnels.

Cette réforme fait l'impasse sur les régimes indemnitaires et plus particulièrement la NBI.

Nous pensons qu'il s'agit d'un domaine important qu'il convient de revaloriser également et pas uniquement par le biais de l'indice moyen.

Nous sollicitons dans un premier temps, de doter le corps des directeurs de greffe de la NBI « encadrement supérieur » en remplacement de la NBI « Durafour ». Cette mesure permettra de la revaloriser et de l'aligner ainsi sur celle des chefs de cour et de juridiction, soit sur un montant variant de 60 à 200 points.

Nous sollicitons également la mise en place, dans le cadre de la CAP des greffiers en chef, lieu le plus représentatif de ceux-ci (87.18 %) d'un groupe de travail pour préparer le passage à la RIFSEEP et pour étudier une nouvelle répartition de la NBI.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à nos demandes et vous prions de croire, Monsieur le directeur, à l'assurance de notre haute considération.

P/Le bureau
Le secrétaire général

Philippe NEVEU

Monsieur Paul HUBER
Sous-directeur des ressources humaines des greffes
Ministère de la Justice
13, place Vendôme
75001 PARIS